

Règlements et informations

Camp de jour



MATÉRIEL À APPORTER CHAQUE JOUR

Il est très important que votre enfant apporte ce matériel chaque jour.

- Vêtements de rechange au besoin
- Maillot de bain et serviette de plage (même s'il n'y a pas de sortie à la plage à l'horaire)
- Crème solaire
- Lotion pour les mouches
- Collations (2)
- Chapeau ou casquette
- Repas pour le midi (lorsqu'il y a l'inscription « pique-nique » sur l'horaire, c'est qu'il faut prévoir un repas froid)
- Bouteille d'eau ou gourde d'eau**

Il est strictement interdit d'apporter au Camp de jour des aliments à base de noix ou d'arachides ou qui peuvent en contenir, car certains enfants pourraient souffrir d'allergie sévère à ces aliments.

Le matériel doit être identifié au nom de l'enfant. Le camp de jour **n'est pas responsable des objets perdus, brisés et volés.**

Les jouets, bijoux ou articles personnels ne seront pas tolérés à moins d'avis contraire des monitrices afin d'éviter les bris, vols ou pertes.

**Si votre enfant à besoin d'un ÉPIPEN en raison de son allergie,
IL DOIT L'AVOIR EN SA POSSESSION EN TOUT TEMPS.**

MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne pourra être donné à un enfant à moins d'une indication contraire inscrite sur la fiche médicale ou d'une autorisation écrite par un médecin ou par le parent.

SANTÉ

Un enfant malade ou contagieux ne pourra pas être accepté au camp de jour afin d'éviter la contamination de bactéries. Si un enfant arrive au camp de jour et que la monitrice évalue que l'état de santé de l'enfant nécessite un retrait, les parents seront responsables de venir chercher leur enfant afin de le garder à la maison.

Nous vous demandons donc de porter une attention particulière aux symptômes suivants et de garder votre enfant à la maison lorsque :

- L'état général de santé de celui-ci ne lui permet pas de suivre un groupe
- Celui-ci a la diarrhée
- Celui-ci fait plus de 38,5 ° de fièvre
- Celui-ci a des nausées et des vomissements

HORAIRE ET PROCÉDURES DE PRÉSENCE

Le camp de jour sera d'une durée de 7 semaines, soit du 3 juillet au 17 août 2018. Les heures d'ouverture du camp de jour sont de **7h30 à 17h30.**

Le parent est responsable de venir porter son enfant et de venir le chercher à l'heure. Au premier retard majeur, le parent recevra un avertissement, ensuite, il y aura 5 \$ de frais pour le premier 15 minutes et ensuite 5\$ pour chaque 5 minutes de retard supplémentaire.

Premier retard : Avertissement écrit ou oral	
Avertissement :	<input type="checkbox"/>
1 à 15 minutes :	5 \$
16 à 20 minutes :	+5 \$
21 à 25 minutes :	+5 \$
26 à 30 minutes :	+5 \$
31 à 35 minutes :	+5 \$
36 à 40 minutes :	+5 \$
41 à 45 minutes :	+5 \$
46 à 50 minutes :	+5 \$
51 à 60 minutes :	+5 \$

Lors des sorties extérieures, il est possible que l'enfant ait à se présenter plus tôt. Le parent est responsable d'être à l'heure sinon l'enfant ne pourra pas participer à l'activité. Vous serez avisés des procédures pour les sorties par écrit quelques jours d'avance.

Les présences seront prises tous les jours : si votre enfant s'absente, nous vous prions de bien vouloir avvertir les monitrices le plus tôt possible. À moins d'une autorisation écrite, votre enfant ne pourra pas sortir sur l'heure du dîner. Si l'enfant doit quitter le camp de jour à pied ou à vélo, une autorisation sera demandée aux parents.

RÈGLES DE VIE

Le parent a la responsabilité de prendre connaissance de cette partie du document **avec son enfant**. Il s'agit des règles de vie du camp de jour.

- Je ne dois pas être violent.
- Je dois utiliser un langage approprié.
- J'écoute les consignes des monitrices.
- Je respecte les autres enfants, les moniteurs et le matériel.
- J'avertis une monitrice s'il y a un problème avec un ami avant de me fâcher afin que celle-ci m'aide à trouver une solution.
- Aucun échange de nourriture ne sera toléré afin d'éviter les risques de crises d'allergies.

En cas de problème avec un enfant, nous nous réservons le droit de le suspendre. Les procédures suivantes seront utilisées :

- 1- Un avertissement verbal sera fait à l'enfant et aux parents, de plus cet avertissement sera noté dans le dossier de l'enfant.
- 2- Un avertissement écrit sera remis à l'enfant et aux parents. En cas de gestes majeurs, l'enfant pourra être suspendu pour un laps de temps déterminé par les monitrices et aucun remboursement ne sera fait aux parents.
- 3- Renvoi définitif de l'enfant et aucun remboursement sera fait aux parents.

ACTIVITÉS ET SORTIES EXTÉRIEURES

À noter que : Les frais relatifs aux sorties seront chargées en supplément des frais d'inscription (prix d'entrée, achats de biens,...). Les enfants devront également faire remplir un formulaire d'autorisation pour chacune des sorties extérieures. Si un parent souhaite participer en tant que bénévole, veuillez en avvertir la responsable du camp. Si le besoin est là, nous vous contacterons.

Bon camp de jour!